

/Demande de matériel

Vous organisez un événement sur Guipavas?

Pensez à transmettre vos demandes de matériel au <u>service sport et vie associative (SSVA)</u> au moins 1 mois avant votre manifestation.

- demande de matériel
- demande de podium
- demande d'autorisation temporaire de débit de boissons